



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E42445

VALABLE JUSQU'AU

15/11/2026

ÉDITÉ LE

16/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/09/2025
37 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 302 387 931 00041

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2100078

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 148370965

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 148370965

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : ETABLISSEMENTS THOISON

12 RUE DE CHEVILLY
ET 4 RUE DU STADE
94260 FRESNES

Téléphone : 01 45 12 00 82

Fax : 01 56 70 09 65

Portable : 06 08 80 72 76

Site Internet : <https://groupebml.fr>

E-mail : aocpe@groupebml.fr

Responsabilité légale :

GROUPE BML EXPANSION (833 912 769) / LAURENT DAMIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5212 | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 10/10/2023 |
| 5312 | Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE | 10/10/2023 |
| 8621 PROB | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 13/05/2025 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 16/11/2021 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 16/11/2021 |
| o Ventilation mécanique | 16/11/2021 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 13/05/2025 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.